# Dimanche at Janvier.

Un s'abonne au bureau de la rédaction rue Souve-On sanonne au noreau de la redaction que Souve-tain-l'ont, n. 320; chez les dames Maroux et de Signatus, maison joignante; et M. Latoua, impri-meur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à rece-voir, concurremment avec les autres bureaux, les avis



Année 1827. — Nº. 20

On recoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT,

libraire, marché au bois, à Bruxelles, et cher tous les directeurs des postes du royaume.

Leprix de l'abonnement est de 4 flor, 72 1/2 cts. P.B., par trimestre pour Liége, et de 5 flor. 67 cts. P.B., pour les autres villes du royaume.

### GAZETTE DE LIEGE

## ITALIE.

Rome, le 5 janvier. - S, S. a rendu, le 22 novembre, une ordonnance qui contient ce qui suit :

· Désirant améliorer sans retard la condition de nos bienaimés sujets, et alléger; autant que les circonstances et les besoins du trésor le permettent, le fardeau des taxes, et considérant les droits du timbre et de l'enregistrement, nous avons résolu de réformer les uns et les autres. » Suivent les dis-positions : les droits proportionnels d'enregistrement sont supprimés ; les actes sujets à l'enregistrement sont divisés en 4 classes, pour lesquelles on paiera de 20 hajoc. à 8 écus. Les droits sur les successions ne seront que de 2 à 6 pour cent. Le prix du papier est fortement réduit. »

# ANGLETERRE.

Londres, le 16 janvier. - Une seuille du matin dit « Nous sommes informés qu'une dispute a cu lieu dans le cabinet au sujet de la nomination d'un nouveau commandant en chef. M. Canning aurait appuyé les droits du duc de Cambridge à cette place élevée, tandis que le duc de Wellington fonde ses espérances sur sa propre influence et sa réputation. L'opinion générale est qu'il réussira.

On a fait courir le bruit que l'ambassadeur autrichien à Londres va suivre l'exemple du prince de Polignac.

-Les séances du congrès vénézuelien, dont l'installation a été fixée au 15 de ce mois de janvier, se tiendront dans la ville de Valencia, et les premiers travaux seront dirigés vers la formation d'une constitution fédérale représentative. Le général Paez déclare que tout député qui ne sera pas arrivé à son poste à l'époque désignée sera forcé de payer une amende de 200 dollars, et que toutes les personnes qui s'opposeront d'une manière quelconque à l'exécution de ce décret seront punics comme traîtres. Aiusi la séparation de Vénézuela de Bogota est consommée; reste à savoir si Bolivar y consentira : dans le cas

contraire il faut s'attendre à une guerre civile. Les propriétaires des bons colombiens n'ont plus d'espoir de recevoir, soit leur capital, soit leurs intérêts. Le dividende de ces bons est échu le 15. M. Michelenz a annoncé qu'il ne serait pas paye; aiusi deux dividendes sont dus.

Les consolidés ont ouvert à 79718 et ont baissé depuis à 79 314 et à 79 718 pour février.

Paris, le 17 janvier. - Brest est dans la stupeur. Nous recevons de cette ville sous la date du 12, des nouvelles précises sur l'impression produite par le jugement qui condamne tous les prévenus (moins quatre) à 9 mois, 6 mois et 4 mois de prison, à 600, 400 200 fr. d'amende. Ce sont MM. Spréfico, fils, Lavallée, Courié, Deschez, Galmiche, Lavallée ainé, Barroyer, Simon, Breton, Mongin, Mazurié aîné, Hurel, Delobrau et Loyer jeune.

MM. Guilhem fils , Beaudron , Robin et Chevilotte ont été acquittés.
Il paraît que les peines demandées par le procureur du roi

It y avait, pour entendre la lecture du jugement, une affluence telle, qu'on a escaladé extérieurement la salle, que les croisées ont été brisées par ceux qui voulaient y pénétrer ; c'est par là que plusieurs prévenus ont été introduits, et que les juges eux mêmes leur tendaient la main pour les faire

Le tribunal a envoyé un huissier pour faire évacuer la salle; on a crié non! non! Quatre conts hommes de la légion étrangère de Hohenlobe étaient rangés en bataille sur la place d'armes, sous les fenêtres du tribunal; quatre cents hommes de la même légion étaient campés au faubourg de Rocouvrance. Les dragons faisaient des patrouilles.

Après le prononcé du jugement, qui a été suivi d'un mouve-vement très prononcé de surprise, les juges se sont retirés dans la chambre du conseil. Il n'en sont sortis qu'au bout d'une heure, précédés de vingt grenadiers. M. Leroux, juge-d'instruction, a seul été accompagné jusque chez lui par une foule nombreuse, mais aucune expression injurieuse n'est sortic de la bouche des assistans. La douleur publique ne s'est manifestée que par la fermeture de bous les magasins,: c'était un dead universel.

Les prévenus ont interjeté appel de ce jugement devant le tribunal de Quimper. On annonce qu'ils doivent suivre leur pourvoi au conseil d'état , afin de prouver que le maire est seul coupable de ce qui s'est passé.

M. le général Sébastiani a déposé sur le Iurean de la chambre une pétition des maîtres d'ateliers d'assemblage , brochure et satinage de Paris contre le projet de loi sur la police de la presse.

Des pétitions ont été présentées dans le même but, entr'autres par les relieurs patentés de Paris, au nombre de 90, ainsi que par 48 fabricans de papier d'Ambert (Puy-de-Dôme). Les pétitionnaires exposent que » les commandes sont suspendues, et ce pays où s'exploitent 94 caves de papier d'impression, qui donne de l'occupation à plus de 14,000 ouvriers, se ressent déjà de l'effet du projet Peyronnet.

- M. Hyde de Neuville a déposé hier sur le bureau du président de la chambre des députes, une pétition de M. le marquis de Baune-du-Puy-Giron, éditeur responsable de l'Aristarque, qui demande à être autorisé par la chambre à poursuivre M. le garde des sceaux, qu'il accuse de diffamation envers les éditeursresponsables reconnus par la loi.

— On rapporte qu'avant la séance de l'académie française, M. Roger s'est approché de M. de Châteaubriand; me voilà done obligé, lui dit-il, de voter contre vous. - Je me flatte, lui répondit le noble pair, que ce n'est pas la première sois que cela vous arrive; je ne me rappelle même pas que nous ayons ja-mais voté ensemble.

Académie Française. — La séance sur un objet si intéressant pour les lettres (le projet de loi sur la presse), a eu lieu hier. Nous avons recueilli de divers côtés plusieurs details dont la concordance atteste l'exactitude.

Les membres présens de la compagnie étaient MM. de Laplace, Auger, Roger, l'évêque d'Hermopolis, Cuvier, Lally-Tolendal, de Bonald, Laîne, Soumet, Campenon, de Lévis, et MM. de Châteaubriand, de Ségur, Villemain, de Lacretelle, Michaud, Lemercier, Destutt de Tracy, Duval, Raynouard, Droz, Andrieux, Jouy, Casimir Delavigne, Picard, de Cassac,

Briffaut et Parseval de Grandmaison. Après la lecture du procès-verbal, M. le marquis de Laplace, directeur de l'académie, a donné la parole à M. de Lacretelle, pour le développement de la proposition que cet écrivain distingué avait aunoncée.

M. de Lacretelle a lu, en grande partie, un discours plein de force, de convenance et de sentimens monarchiques, où, sans aucune polémique personnelle, il se bornait à signaler les dan-gers du projet de loi sur la presse, qui lui paraissent funestes à l'intérêt et à la dignité des lettres.

Il a terminé cette éloquente allocution, qui avait vivement ému ses collègues, en demandant qu'une humble supplique fut présentée au roi, pour lui faire connaître les craintes et les vœux de l'académie, dont le roi lui-même est le protecteur.

M. le secrétaire perpétuel a fait alors à l'académie la lecture d'une lettre de M. l'archevêque de Paris, par laquelle ce vénérable prélat, en expliquant les motifs de son absence, énonçait une opinion négative sur l'utilité de la délibération.

Une phrase de cette lettre, où se trouvait exprimée la crainte que l'académie ne fut menacée dans son existence, a excité un vif élonnement et une réclamation presque générale qui en a interrompu la lecture.

Après quelques discussions sur ce point, M. Lemercior et M. de Tracy ont parlé avec beaucoup de précision et de noblesse sur la convenance de s'adresser au roi , protecteur des lettres, qui a si souvent fait entendre à l'académie des expressions de bienveillance.

M. Auger a lu quelques observations où, en caractérisant fortement les inconvéniens du projet de loi, il a considéré la marche proposée comme sortant des attributions de l'académie. La même opinion a été développée par deux autres mem-

bres , MM. Roger et Cuvier. Mais M. Raynonard a fait connaître à l'académie un exemple, et, si l'on peut parler ainsi, un précédent, de la plus haute importance; voici le fait :

En 1778, à l'occasion d'un réglement de librairie qui semblait oppressif et ruiseux, l'académie délibéra d'humbles représentations, qui furent transmisse au roi par M. de Duras, et qui obtinrent une réponse consignée dans les registres de l'académie

M. Villemain, dans une improvisation rapide et énergique, a fortifié ce fait de quelques considérations générales, qu'il a développées avec autant d'éclat que d'éloquence.

M. le marquis de Lally-Tolendal a réitéré la déclaration, qu'il se récusait à double titre de pair et de ministre d'état ; et tout en protestant qu'il était un des amis les plus zélés et les plus invariables de la liberté de la presse, il a déclaré qu'une telle mesure lui paraissait insolite et sans résultat possible.

M. de Chateaubriand a répondu de la manière la plus remarquable à l'opinion et aux scrupules de son noble collègue.

"« La conscience, dit-il, ne se détermine pas par les chances plus ou moins probables d'un résultat utile. On risque chaque jour sa fortune, sa vie, sans espoir de succès, et l'on fait bien : on remplit un devoir dont le résultat est au moins l'estime

Plusieurs membres, MM. Michaud, Andrieux, de Tracy, B ffant , sans rentrer dans la discussion légale du projet , ont fan des observations pleines de force et de mesure dans l'inté-

rêt des lettres. M. Lainé tout en exprimant l'opinion que l'académie pourrait justement réclamer si la question était encore entière , a manifesté un doute sur la convenance de cette démarche, le

projet de loi une fois présenté; il a du reste ajouté, avec une noble chaleur, que le projet de loi sur la presse renfermait beaucoup de dispositions qu'ils combattrait jusqu'à extinction de voix. M. le duc de Lévis a ingénieusement reproduit, en la modi-

fiant, l'opinion que l'académie ne pouvait s'adresser au roi pendant la discussion, et a proposé que la supplique fut en quelque sorte ajournée.

M. le comte de Ségur avait déjà prévenu et a combattu avec beaucoup d'élégance et de lucidité cette objection et quelques autres, en rappelant que la sanction du roi n'étant pas engagée d'avance, sa bonté peut toujours être invoquée.

Enfin la proposition a été mise aux voix. Il y avait trente votans; six se sont excusés, comme membres de la chambre des pairs ou de celle des députés, ou comme fonctionnaires publics. Restait donc vingt quatre votans; la proposition a obtenu dix huit suffrages. On a nommé ensuite une commission pour la rédaction de la supplique. Les commissaires choisis sont MM. Châteaubriand, Lacretelle et Villemain.

( Journal des Débats.)

On cite parmi ceux qui ont appuyé MM. Lacretelle le comte de Tracy, Casimir de Lavigne, Parseval Grandmaison, Soumet, Picard, Droz, Daru, Raynouard, Jouy, etc.

On cite comme ayant voté contre la proposition MM. de Lally-Tollendal, Roger, Cuvier, Auger, La Place et Campenon.

Reconnaissant que les membres opposés à la démarche de l'académie, n'étaient point en majorité, quelques membres se sont retirés, soit qu'ils ne voulussent pas prendre part au scrutin, soit qu'ils espérassent faire échouer la délibération. Le fait est que malgré sa présidence, M. le marquis de Laplace quitta le fauteuil où il fut remplacé par M. Auger, et que MM. de Bonald, de Levis, de Frayssinous, etc., sortirent successivement de la salle des séances.

On lit dans le Drapeau Blanc (autrement dit journal du ministère des affaires étrangères ), sous la date de Madrid , 4

» Les lettres de Portugal arrivées hier soir de Lisbonne, par courrier extraordinaire, nous ont appris que 8000 anglais ont débarqué en Portugal les 29, 3n et 31 décembre, et 2500 hommes de ces troupes sont entrés à Lisbonne. Ces mêmes lettres ont annoncé que M. le cointe de Casa-Flores, notre ambassadeur à Lisbonne, a paru le jour Noël, en qualité d'ambassadeur d'Espagne, au baise main de S. A. R. sérénissime infante-régente de Portugal. Ce courrier nous a appris aussi que malgré la reprise d'Oporto par les constitutionnels , les royalistes se soutiennent toujours dans le nord ; qu'il est faux qu'ils aient été chassés d'Alméida, et qu'au moment de son départ, ils étaient encore maîtres de toute l'étendue des provinces de Tra-los-Montes et d'entre Doure é Minho, et des deux tiers de la Reira, dont ils n'ont pu occuper qu'un moment la partie occidentale.»

Les 5 pour 100, fermés avant-hier à 99 francs 20 centimes, ont ouvert a 10 c. plus bas, et fermé a 50 c. au-dessous du premier cours. Les 3 pour 100, fermés hier a 66 fr. 65 c., ont ouvert a 15 c. au plus bas, et fermés a 65 c. au dessous du 1er. cours. Les ducats, fermés avant-hier a 73 fr. 20 c., ont onvert a 10 c. plus haut, et fermé a 90 c. au-dessous du 1er. cours. Ainsi les 5 p. 100 ont fléchi de 60 c., les 3 p. 100 de 80 c.,

Pendant la première heure de la bourse, les grands spéculateurs ont fait tous leurs efforts pour soutenir le cours de nos effets publics, et des achats considérables ont été effectués au comptant dans les 5 pour 100 pour atteindre ce but ; mais leurs vœux n'ont pas été couronnés de succès, attenda que les baissiers ayant tonjonrs a la bouche le mot guerre, ont empêché toute réaction en hausse, et par conséquent toute vente a terme. An milieu de ce conslit, la frayeur a fait opérer des ventes importantes, circonstance qui a donné suite a la forte baisse ( Etoile.)

# PAYS-BAS.

Bruxelles, le 19 janvier. — Un bruit sinistre s'est répande hier en cette ville que le Wassenaar de 74 canons, ayant à bon 1058 hommes outre l'équipage avait péri ; le soir on espérait qu ce bruit n'était point fondé parce que des nouvelles de Rotterdan du 18 n'en disaient rien; mais il se confirme douloureusement par l'article ci-dessous que nous extrayons du Constitutionnel de

11 heures du soir. - La lettre suivante que nous recevons à l'instant confirme la nouvelle de la perte du Wassenaar et donne en même temp l'espoir que le Javanais se sera sauvé.

Amsterdam, 17 janvier 1827.

Ce n'était pas sans raison , lorsqu'on vit éclater dimanche dernier un si violente tempête, que l'en conçut de vives inquietudes sur le sort de deux bâtimens qui avaient mis en mer le 12 pour Batavia. Ce matin, h gazette de cette ville annonça qu'un navire démâté avait échoué sur le côtes d'Egmond-sur-mer, et que c'était vraisemblablement la frégate le Javanais. Elle était mal informée dans ce dernier rapport. On a rece à la bourse la nouvelle que c'est le Wassenaar, l'un des deux bâtimens ayant à bord des troupes expéditionnaires pour les Indes. Les premien détails sont terribles, et malheureusement sont authentiques. Le grand mât a par sa chûte, écrasé un grand nombre d'hommes La grande chaloupe, où cent hommes s'étaient réfugies, a chaviré en pleine mer; et lou ceux qui la montaient ont péri. Des bâteaux de sauvetage, qu'on avan de suite expédiés au secours de l'êquipage et de la garnison, ont recueilli le capitaine Spengler et une centaine d'individus. Le navire, qui était tou nouvellement construit, sera entièrement perdu. Demain on conneitra de nonveaux détails.

On a lieu d'espérer que le navire le Waterloo aura pu tenir la mer, el qu'il est conservé.

Le navire le Mandarin, capitaine Propeto, venant de Ballimore, a échoué à Huisduinen près le Helder, et tient 4 pieds d'eau; mais ou espère qu'on pourre le remettre à flot et le conserver.

Hier est entré au Texel le navire Harmonia, cap. J. Stoffers, venant de Batavia.

Les nouvelles de mer sont très alarmantes. On mande d'Amsterdam que le 16 de ce mois, la frégate le Javaan avait été jetée sur la côte à Egmond sur mer. On volait à son secours et l'on avait de grandes craintes sur son sort.

Nous avons des nouvelles du Waesenaer, capitaine Spengler, parti de Texel, le 12 de ce mois, avec forte garnison. A la suite de l'effroyable tempête du 15, il a été jeté près d'Egmond dans la situation la plus déplorable. Aussitôt le gouver-neur de la Nord-Holland, le directeur et le commandant de la marine du Zuiderzée et du Nieuw Diep, toutes les autorités et les pêcheurs ont volé à son secours. Le bâtiment paraît entièrement perdu. On a fait des efforts surhumains pour sauver la garnison et l'on a réussi à en conduire au rivage la plus grande par tie. On estime le nombre des victimes de 120 à 140. Nous n'avons pas de nouvelles du Waterloo.

Parmi les officiers sauvés du Wassenaer, on cite MM. Kempenaer, Koll, Alestienne et Davelaer.

Les marins croient que le Waterloo a gagné le large. (Journal d'Anvers.)

- On écrit d'Anvers, le 18 janvier ;

Il n'est que trop vrai que le bon navire l'Escaut est échoué, mais personne n'a péri, même jusqu'à présent aucun homme n'a quitté le bord. Ce navire, le plus grand et le plus besu qui ait été construit en Belgique, et auquel on a travaillé pendant deux ans, est sorti du bassin d'Anvers tout chargé, à la vue d'une affluence de monde considérable; se trouvant devant Flessingue pour embarquer des troupes, il a dû couper ses cables durant la tempêle du 14, et en cherchant un asile devant Terneuse, il a été jeté sur un banc de sable nomme Suykeo bank. Pendant vingt-quatre heures aucune allége n'a pu en approcher, et l'équipage a couru à tout moment le danger de voir le navire se briser et périr dans les flots, heureusement il n'a point été brisé et il s'est si bien enfoncé dans le sable qu'a marée basse il est resté debout.

- Un aide-de-camp de S. A. R. le prince Fréderic est parti hier à midi , pour Amsterdam-

# LIÉGE, LE 20 JANVIER.

Dans la nuit du 15 au 16 de ce mois, un incendie a éclaté à Oleye, canton de Waremme, dans la ferme de Mr. D. Paque. Il paraît que ce malheur doit être attribué à la malveillance; l'autorité fait des recherches à ce sujet. Les bâtimens de cette ferme étaient assurés pour la somme de 4,500 florins par la société des Propriétaires réunis.

L'agent de cette société doit se rendre sur les lieux pour éraluer les dommages.

- Les sections de la seconde chambre se sont occupées. hier de l'examen des derniers changemens qui, sur leurs observations ont été faites au projet de loi sur les gardes communales.

- On écrit de Luxembourg :

« Le 15 de ce mois, vers six heures et demie du soir, une jeune femme, épouse du sieur B...., de Metz, domicilié depuis peu en cette ville, est tombée du second étage de sa demeure, rue du Marché-aux Herbes, sur la voie publique et s'est cassé la jambe gauche et demis le pied droit ; son corps est couvert de contusions. La police et les gens de l'art sont accourus immédia-tement dans la maison où elle avait été transportée, tant pour prendre les informations de justice que pour donner les secours nécessaires à cette infortunée.

» Le sieur B... a été écroué hier 16, dans la maison d'arrêt. Il paraît, d'après le bruit public, qu'il y a lieu d'établir une enquête scrupulense , afin de découvrir la cause qui a forcé cette

jeune femme à un pareil acte de désespoir.

" Le sieur B ... avait passé la journée à visiter divers cabarets en société de deux camarades qui, le même soir, en rentrant dans leurs ménages, ont donné à leurs femmes des preuves frappantes de tendresse conjugale et à leurs enfans des corrections paternelles, dont les deux voisinages ont retenti. Il y a des artisaus dans notre ville, pour lesquels le Lundi bleu dure tonte la semaine; et s'ils sont à blâmer sous bien des rapports, ils sont à plaindre de ce qu'en aucun lieu du monde ils ne sont rappelés aux principes de morale dont la pratique importe au repos et à la tranquillité de la société. » ( Le Belge. )

Les bourgmestre et échevins portent à la connaissance des personnes in-téressées, que M. Rémont, professeur à l'école des ouvriers, donnera tous les jeudi, de 2 à 4 heures, aulocal de la Halle, des leçons gratuites de dessin linéaire, d'après la méthode de Pestalozzi; ces leçons sont destinées aux enfans de la classe ouvrière. Les parens sentiront sans doute les avantages de cet enseignement, et se hâteront d'y faire participer leurs fenfans. - Liége , le 19 janvier 1827.

Le bourgmestre, Chev. DE MELOTTE D'ENVOZ. Le secrétaire de la ville, Soleure. Par la régeuce.

AVIS. - Il sera procédé le 29 janvier courant, pardevant M. le commissaire des colonies à Amsterdam, à l'adjudication par voie de soumission, de différens objets nécessaires aux magasins du royaume dans Curação, tels que cloux, outils

en fer et en hois, voiles, cordes, couleurs et autres objets. La cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale où il peut en être pris connaissance.

A Liége, le 19 janvier 1827.

### COMMERCE.

BOURSE DE PARIS du 17 janvier. — Rentes 5 p. 010, jouiss. du 22 sept. 1825, 98 fr. 99 c. — 4 112 p. 010, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouis. du 22 déc., coupon détaché 66 fr. 50 c. Actions de la banque, 2000 00. Emprunt royal d'Esp. 1826, 48 318. Emprunt

BOURSE D'AMSTERDAM, du 18 janvier. — Dette active, 51 1/4 1/8 P. Différée 53/64 P. Bill. de chance, 17 7/8 13/16 A. Synd. d'amortiss., 93 3/4 P. Lots do, 87 3/8 P. Actions de la soc. de com. 84 3/4 85 84 3/4 P.

BOURSE D'ANVERS du 19 janvier. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 51 1/4. Obl. du synd., 4 1/2 d'intérêt. Act. de la s. de comm., 4 1/2 d'intér., 841122.

## TAXE DU PAIN A LIEGE, du 20 janvier.

FAUROURGS.

Pain de Seigle, 17 c. au lieu 17-50. Pain de ménage, 22 c. au lieu 23 c. Pain blanc, 32 c. au lieu 33 c.
Pain blanc, 26 c. au lieu 27.

SPECTACLE. — Dimanche 21, nº. 1 du 4me. mois d'abonnement, la première représentation de la reprise de Thérèse ou l'Orpheline de Genève, mélodrame en 3 actes et à grand spectacle, suivi de la Dame Blanche, opéra en 3 actes.

Lundi 22, abonnement gênéralement suspendu, la première représentation de Fernand Cortez, ou la conquête du Mexique, grand opera en denx actes, musique de Spontini, et à grand spectacle orné de 4 décors nouveaux et de costumes et accessoires neufs.

TEMPÉRATURE DU 20 JANVIER. A 9 du mat., 1 d. au-dessous o; à 1 h. après midi, 1 d. au-dessus

# ANNONCES ET AVIS DIVERS.

# PAR PERMISSION.

GROSFILS, a l'honneur d'annoncer qu'il donnera une REDOUTE à son bénéfice, le mercredi 31 courant, à la Salle des Redoutes du Spectacle. On peut souscrire à son domicile rue de la Wache, n. 662.

LA GRANDE GALERIE DE VIENNE, rue Féronstrée à la Halle-des-Drapiers est continuellement à voir. L'illumination commencera à 5 heures. Les prix d'entrée sont diminués, incessamment la clôture.

Chez Parfondry, derrière l'Hôtel-de-Ville, on vient de recevoir des huitres anglaises très-fraiches.

J. F. Peret, rue Ste.-Ursule, à la Balance, vient de recevoir des huitres anglaises très-fraiches, et en recevra encore demain.

Tart, derrière l'Hôtel-de-Ville, vient de recevoir des huîtres anglaises très fraîches.

D. BEYNE, fils, négocant, à la Main-d'Or, rue Pont-d'Ile; vient de recevoir les articles d'hiver ci-après : gilets em flanelle pour homme, id. pour femme; calcçons en flanelle courts idem longs avec et sans pieds pour homme; caleçons en flanelle, japes idem, chemises idem, pour femme; bas de slanelle pour hommes et pour femmes ; chaussettes idem ; bas en laine de Ségovie pour homme; bonnets idem; bas de laine en couleur pour homme; idem pour femme; demi has de laine pour homme, gants en laine pour homme ; idem pour femme , etc.

Le même continue le seul et unique dépôt en cette ville, des pes et camisoles d'hiver de la fabrique de MM. Ternaux et fils de Paris: les jupes sont fixées à fl. 1 65 cents, 1 90 et 2 15, suivant la taille; et les camisoles à 1 fl. 65 c.

La personne qui a perda une bague avec deux diamans, peut la réclamer chez Magis, au Cheval Noir, rue Neuvice, n. 973; de même qu'une clef de montre entourée de pierres.

On a perdu une très petite clef à trèfle. Récompense à qui la portera chez les Dlles. Mahoux et de Sartorius.

Desprez, marchand tailleur, Pont-d'Ile, n. 20, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de réassortir son magasin de draps en toutes couleurs, idem en casimir superfin, castorines de toutes qualités qui le met à même de fournir la capote tonte faite avec col en peau et doublure en serge, depuis 10 fl. P. B. jusqu'à 20 fl., de même que pantalons et gilets de toutes couleurs et qualités, tous faits. (67)

## COLLEGE ROYAL DE VERVIERS.

La place de maître d'étude surveillant au collége royal de Verviers, est vacante. Les émolumens attachés à cette place sont de 378 florins P. B. Les personnes qui croiront avoir les qualités requises, sont priées de s'adresser au principal. Le surveillant ne paie que 94 florins 50 cents pour sa table. (69)

J. L. Thonnar, rue Pont d'Ile, à la Cloche d'or, n. 846 'vient de recevoir une belle partie d'astracan gris et noir, et différentes sortes d'autres peaux pour garniture ; ainsi qu'une nouvelle partie de peaux de loutre brun-foncé, première qualité, hors desquelles il a fait confectionner un bel assortiment de bonnets pour hommes, et en couleur brun claire pour filles

M. Bernimolin , voulant cesser son commerce de vins , vendra à des prix très-avantageux tous ses vins , dont une forte qualité de Volnay et Beaune 1819.

A vendre, avec prompte jouissance, 1. une belle et neuve maison de commerce, située rue du Pont, à Huy. L'acquéreur aura des facilités pour le paiement ; il pourra aussi reprendre le commeece qui est très suivi.

2. Une autre maison située à St. Maur, audit Huy, avec jardin, vignobles et terasses, mesurant environ 14 perches. Cette vente aura lieu aux enchères, le lundi douze février dix-huit cent vingt-sept, dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de Me. Tingry, notaire à Huy.
S'adresser audit notaire ou à Me. Honlet, avocat, rue

Neuve, audit Huy, pour connaître les titres et conditions. F. HONLET. (70)

Vente aux enchères de maisons situées à Liége, dont le jour sera fixé par des avis ultérieurs.

1. Une belle maison composée de trois quartiers sépares, avec cour et jardin, située près la porte St. Léonard, n. 621, à Liége. 2. Une maison sise rue devant St. Thomas , n. 282 , consistant

en deux quartiers séparés, avec cour et deux petites maisons par derrière. 3. Une maison située sur la Fontaine, n. 114, avec un jardinet.

4. Et une maison située sur la Fontaine, n. (19, avec un petit jardin qui donne sur le quai de la Sauvenière.

S'adresser à Me. Parmentier, notaire, place de la Comédie.

L'on demande un élève de cuisine sachant déjà un peu travailler. S'adresser à l'hôtel de France rue du Dragon d'or, n. 674.

A vendre une partie de 15 annes des Fays-Bas de longueur, de très beaux bacs ou auges d'écurie en pierre de taille, de grande dimension avec anneaux, ainsi que les rateliers, et une quantité de petits carreaux propres à paver une cuisine. S'adresser sur la Batte, au n. 666, vis-à-vis du port de la barque.

Dépôt de couvertnres en laine de diverses fabriques, a prix fixe, chez D. Beyne, fils, négociant a la main d'or, rue

(55) Le samedi trois février 1827, à une heure après-midi, en la maison de M. le greffier George, à Herve, il sera procédé, devant M. le juge de paix du canton de Herve, par le ministère du notaire Bierlaire, à la vente sur enchère d'un petit bien situé au Houtleau, commune de Battice, consistant en une maison d'habitation, étable et trois prairies contenant ensemble cent einquante-neuf perches septante aunes carrées, appartenant aux enfans de feu Plnnus Legro et Marie Sail, à la requête desquels se fera cette vente, qui est autorisée prr jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liége, le 18 décembre 1826. S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, audit notaire, à Thimlster.

Fait à Thimister, le 18 janvier 1827. Bierlaire, notaire

Par devant le notaire Paque, en son étude, rue St-Hubert, à Liége, on vendra aux encheres publiques, mardi, 23 janvier 1827, à deux heures de relevée.

Un moulin, maison et dépendances en bon état sis à Liége, rne du Moulin, nº 27, à St-Severin; aux conditions qu'on peut voir en l'étude dudit notaire.

(227) A vendre 1 °. dix bonniers métriques 36 perches des P. B. de terre en onze pièces, dans les campagnes de Gorsum et Noire Milen , près St.-Trond ;

2 °. Trente-un bonniers 50 perches P.-B. de terre en diverses pièces dans la commune de Jesseren, canton de Looz. S'adresser à Me. Dusart, notaire, rue Féronstrée, à Liege.

Dépôt de charhan de MM. John Géleriff et Co, provenant de leur houillère à Seraing, à l'ancienne fabrique de sucre sur le quai St. Léonard, à Liége.

S'edresser pour le prix desdits charbons à M. J. R. Lambermont, qui se charge en même tems du transport. (40()

## A VENDRE OU A LOUER DE SUITE

Une belle et bonne maison située au centre de la ville. S'adresser à M. Libens, place St-Pierre.

(49) A vendre à 4 070 une très bonne rente de 189 florins constituée à 4 070. S'adresser chez Mr. M. F. J. Frésart, rue Hors-Chateau, n. 222.

## BELLE VENTE DE LIVRES

De littérature, sciences, arts, médecine, piété, classiques, musique, œuvres complètes de Buffon, par H. R. Duthillœul, 12 vol. 1822 in So belles fig. dix beaux tableaux très bien eneadrés, représentant la famille d'Autriche, etc. etc. Dont la vente aura lieu mardi et jeudi 23 et 25 janvier 1827, à deux heures de relevée par le ministère de Mo Delvaux, notaire en son étude Place Verte à Liége où le catalogue se distribue de même que chez M. L. Loxhay, imprimeur, rue de la Madelaine, n. 103. Au prix de 6 cents.

() La place d'élève interne de l'hospital civil de Bavière sera vacante incessamment. Le jour du concours sera ultérieurement indiqué.

(28) AVIS. — Les immeubles ci-après seront exposés încessamment en vente aux enchères en 4 lots, par le ministère de M. Jamoulle, notaire, à Celles, désigné à cet effet par jugement du tribunal civil séant à Liége.

ter. Lot. Une maison d'habitation couverte en ardoises avec bâtimens ruraux y annexés et un jardin contigu, contenant ensemble 13 perches 69 aunes P.-B.

Un verger de la contenance de 12 perches 20 aunes. Une pièce de terre contenant 7 perches 15 aunes. Ces immeubles sont situés sous la commune de Hodeige.

Lot. Une maison, cour, jardin, prairie et dépendances, le tout tenant ensemble, de la contenance de 48 perches, même commune.

3º Lot. 3 pièces de terre, contenant ensemble 174 perches 38 aunes, la première sur Hodeige et les deux autres sur Bergilers.

4 Lot. Une maison, cour, grange, étable, jardin et dépendances, contenant 13 perches 7 aunes et cinq pièces de terre, contenant ensemble 49 perches 69 aunes, sous ladite commune de Hodeige.

Des avis ultérieurs annonceront le jour de la vente. S'adresser entretems pour plus amples informations à Me Jamoulle, notaire à Celles, et à MM. Dupont et Godin, avonés, à Liége.

() Lundi, 22 de ce mois, à deux heures de relevée, pardevant M. Bouhy, juge-de-paix, au bureau de ses séances, rue Plattes Pierres, à Liége, le notaire Pâque procédera à la vente aux enchères publiques d'une maison et dépendances avec 60 perches 32 palmes de jardin et prairie, située à Monfoz, commune d'Ans et Glain, tenant du levant à Wéry Raick, du midi au grand chemin, du couchant et du nord à Lovinfosse et autres; aux conditions à voir en son étude et andit bureau.

() Le lundi 22 janvier 1827, à deux heures de relevée, le notaire Libens vendra aux enchères publiques, en son étude, place Saint-Pierre, n. 21, une maison portant le n. 168 et l'enseigne du Prince Eugène, avec remise et écurie, sise derrière Ste. Catherine, à Liége, occupée par le sieur Degueldre. S'adresser, pour en connaître les conditions, chez ledit notaire ou à Me. Deponthière, avoué, rue du Pont-d'Ile.

() Le notaire Pâque, à Liége, est chargé d'acheter un coup d'eau d'une force constante d'environ vingt chevanx. Et de vendre deux maisons en bon état, avec étable, paxhuse

et jardin, sises en Glain n. 761 et 762.

A loner un établissement de mécaniques à filer, consistant en trois cardes, six droussettes, trois moulins gros, quinze moulins et un brisoir, activé par le ruisseau de Mosbeux dont les eaux ne tarissent jamais. L'on y joint pour faciliter l'exploitation de l'établissement, une maison bien construite et y attenant, composée de trois pièces au rez-de-chaussée, trois au second, avec grenier, belles caves et écuries, le tout situé fonds de Mosbeux, commune de Forêt, à dix minutes de la nouvelle route de la vallée de la Vesdre.

S'adresser à Mr. Vandermaesen, avocat, à Verviers, ou à Mr. D. D. Ancion, fabricant d'armes, à Liége, sur le quai de la Sauvenière.

(54) L'on fait savoir que les maison, bâtimens et biens, situés sous l'albaye de Beaufays et a Villers-l'Evêque, appartenant aux enfans Théodore Mathieu Joseph Lefebvre, ont été adjugés le 18 janvier 1827, au prix de 1500 florins et a la charge sie payer une rente annuelle et perpétuelle de 8 florins 75 cents et demi.

Toute personne solvable peut surenchérir d'un dixième dans les dix jours de l'adjudication en l'étude de Mtre. Lambinon, notaire, a Liége. (30) CHANGEMENT DE DOMICHE

M. Vissoul, avoué a transfére son étude en sa maison der rière le Palais, nº 400, près de l'hôtel du Canal de Louvain,

(52) On fait savoir que la ferme des enfans de feu Jean Joseph Somja, et Marie Agnès Willem, situé a Julemont, consistant en hàtimens de fermier et 337 perches Pays-Bas en un jardin et quatre prairies de bons fonds, a été adjugée provisoirement au prix de trois mille six cent soixante-cinq florins P.-B. et que toute personne solvable est admissible a enchérir, pourvu que l'enchère soit du dixième du prix principal et que la déclaration en soit faite avant le vingt-sept courant janvier en l'étude du notaire Debefve, rue Sœurs de Hasque, n° 281, à Liége.

() Jeudi 25 janvier 1827, deux heures de relevée, a la maison nº 950, pied du Pont des Arches a Liége, on vendra aux enchères les meubles et effets provenant de la succession de Guillaume Cretois. Argent comptant.

(47) Belle vente d'Outils de Menuisier et Meubles

Lundi 22 janvier, a deux heures après midi, il sera venda a la maison, nº 310, rue au Potay près la porte Vivegnis, sous la direction de P. H. J. Duvivier, une grande quantité de très bous outils en tous genres de menuisier, dont 5 établi, armeire tables chaises, une horloge, miroirs, et une quantité de pièces de ménage. Argent comptant.

(46) A vendre, rendre ou louer, une helle propriété patrimoniale, entourée de mars, située sur la route de Jupille, près des Cornillons, composée d'une jolie maison de maître, d'une pour le fermier, avec deux écuries, couvertes en ardoises, jardin et prairies, d'une contenance de deux bonnies 62 perches P.-B., plantés de deux mille quatre cents arbre à fruits de la meilleure espèce.

La maison de maître se louera séparément de celle du fernier, si on le désire, pour en jouir de suite

mier, si on le désire, pour en jouir de suite. S'adresser à Me. Bertrand, notaire, place St. Pierre, n. 8714

A vendre a l'hôtel du Pavillon Anglais à Liége une couple de très beaux chevaux Ardennais, allant parfaitement a la voiture, agés de six ans. (35)

(53) Maison de campagne avec beau jardin, cour, puits, écurie et terre, sise au bout du quai d'Avroy, à louer présentement S'adresser à M. N. Guerette, rue Feronstrée, n. 579.

C. Stappers, négociant en vins, derrière le Palais, près de la rue des Ravets, n. 397, cessant son commerce, vend Vosne Nuits, Corton 1818, Volnay, Pomard 1819, à un florin la bouteille. Ces vins sont de première qualité.

() A vendre une maison avec remise, écurie, cour, jardin, etc., et 49 bonniers une perche 45 aunes P. B. carrés de terres, prairies, pâtures, bois et broussailles, situés à Fustéren, canton de Sittard arrondissement de Maëstricht. S'adresser à maître Libens, notaire à Liége.

# CIRAGE ANGLAIS

DE LA MAISON ROBERT WARREN'S DE LONDRES.

Cette composition, avantageusement connue, rend le cuir imperméable et lui conserve toute sa souplesse en lui prêtant en outre un noir très-brillant. — Le seul dépôt dans la province est chez le Sr. Salkin, rue du Pont-d'Avroy, n°. 569. Il vient d'en recevoir une forte quantité. A PRIX FIXE.

A vendre ou louer une maison de commerce bien ache landée, cotée n. 345, rue sur Meuse, occupée par le sieur Perick. S'adresser rue du Séminaire, n. 314. (68)

MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÉGE.

On procédéra mardi 22 janvier présent mois et jours suivans, à deux heures de relevée, dans une des salles du Mont-de-Piété de Liége, à la vente publique des gages reçus à cet établissement dans le courant des mois d'octobre, novembre et décembre 1825, dont on n'aura point opéré le renouvellement d'emprunt ou qui n'en auront point été retirés au jour marqué pour être vendus.

On commencera par les effets d'habillement, linges, marchandises et ustensiles de cuivre et d'étain etc., viendront ensuite les bijoux et objets d'or et d'argent.

Le tout sera vendu argent comptant. Néanmoins les acheteurs qui ne pourront pas se libérer sur le champ, seront admis donner des arrhes, à charge par eux de venir retirer dans le délai de trois jours les objets achetés et de finir en même tems le solde. Liége, le 5 janvier 1827.

ETAT CIVIL du 19 janv. - Naissances, t'garç., 2 filles

Décès: 2 filles, 3hommes, 1 femme; savoir s

Henri Detheux, agé de 64 ans, teilleur, rue Grand Henri, veuf de Marie Antoinette Giroux.

Alexandre Barthelemy Defrance, agé de 27 ans et 4 mois, avocat, fair

bourg St-Gilles , n. 301 , célibataire.

Marie Joseph Delbrouck , âgée de 58 ans 8 mois et 20 jours , négocianis, rue Aus et Moulin , n. 111 , épouse de Hubert Wery.